



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 20 AOUT 2018**  
**19 H 00**

## **PROCÈS VERBAL**

Le lundi 20 août 2018 à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 août 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Montreuil-sous-Pérouse sous la présidence de Monsieur Louis MÉNAGER, Maire.

### **Présents :**

M. Louis MÉNAGER, Maire,  
Mme Marie GUÉGUIN, Mme Patricia TEMPLON, M. Marcel MESSÉ,  
M. Jean-Pierre DAUPHIN, Adjoints,  
Mme Isabelle BLOT, Conseillère Déléguée,  
Mme Fabienne HALET, M. Arnaud COLAS, Mlle Stéphanie BOUTROS,  
M. Jean-Michel MAZURE, M. Franck ORRIÈRE.

### **Absents excusés :**

M. Gérard DURAND, M. Gwenaël GRANDAIS, Mme Sylvie VEILLARD, Mme Sylvie BODIN.

□ □ □ □ □

### **0.1 Secrétaire de séance**

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Marie GUEGUIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **0.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2018.**

Après lecture du procès-verbal, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

□ □ □ □ □

## **QUESTION N° 1 - VOIRIE – RÉSEAUX DIVERS - INFRASTRUCTURES**

### **1-1 Forage terrain des sports : réhabilitation pour mise en conformité et augmentation des capacités de l'ouvrage**

Le Maire informe que début août, le système d'arrosage des terrains de football est tombé en panne. La pompe immergée âgée de 23 ans est à remplacer et des travaux importants sont à réaliser pour mettre en conformité le forage. Compte tenu des fortes chaleurs sur la période, nous devons faire intervenir un professionnel rapidement.

Il présente un calcul approximatif de réhabilitation de la Sté HELBERT, étant précisé que le montant pourra légèrement varier en fonction de la profondeur définitive qui sera nécessaire afin d'assurer un débit suffisant pour réaliser l'arrosage des terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte l'estimatif de la Sté HELBERT pour un montant de 17 846,62 € HT pour une profondeur de forage prévue de 140 m,

- donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents relatifs à cette délibération.

## QUESTION N° 2 - FINANCES

### **2-1 DM N°4 COMMUNE - Création opération « Forage terrain des sports »**

Monsieur le Maire rappelle le calcul approximatif établi par la Sté HELBERT présenté ce jour et accepté pour un montant de 17 846,62€ H.T. Il convient d'inscrire cette nouvelle opération dans le budget commune et d'en prévoir le financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à l'ouverture de crédits :

#### **Investissement – Dépenses / Crédit à ouvrir**

Opération 123 - Forage terrain des sports - Article 2158 pour un montant de 23 000,00€

#### **Investissement – Recettes / Crédit à ouvrir**

Opération OFI – Article 1641 Emprunt pour un montant de 23 000,00€

- donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents relatifs à cette délibération